



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLÉ »

Séance du Conseil Municipal du Samedi 10 avril 2021 à 8h00

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GIRARDET Valentin – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – KOLUDA-OUDOT Estelle – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – MINARY Bernard – NICOLET Pascal – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – SALOMON Julie donne pouvoir à Valérie BERTIN.

Monsieur Valentin GIRARDET a été nommé secrétaire de séance.
Rédaction : Nathalie CAILLE

1. DÉMOLITION FERME POURCHET : DEVIS MOUROT

Dans le cadre de la convention de portage signée avec l'Établissement Public Foncier Doubs BFC pour l'acquisition de l'ancienne ferme POURCHET sise 1 bis avenue Jean de Lattre – le Conseil Municipal décide de procéder à la démolition du bâtiment, avant d'étudier les possibilités de requalification du secteur et valide le devis établi par la société MOUROT et Fils pour un montant de 46 000 € HT soit 55 200 € TTC (dont désamiantage effectué par l'entreprise JOBARD).

2. TRAVAUX AEP RUE DES SAPINS – ALLEE DES IRIS : MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé précédemment la réalisation du programme de travaux AEP rue des Sapins – route du Lava – allée des Iris selon un plan prévisionnel de financement établi en fonction des aides financières sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau (à hauteur de 50%) et du Conseil Départemental (10%).

Étant donné le refus de l'Agence de l'Eau de subventionner au motif d'un taux de rendement supérieur à 85%, et compte tenu de la position de principe du Conseil Départemental de subventionner cette opération à hauteur de 25%, le Conseil Municipal décide de renoncer à une partie des travaux et de ne réaliser les travaux que deux rues sur trois : rue des Sapins et allée des Iris.

L'entreprise retenue pour réaliser ces travaux est le groupement PELLEGRINI SAS – 25210 PIERREFONTAINE LES VARANS/ JC BONNEFOY SAS – 25660 SAONE, pour un montant de 128 488.73 € HT – soit 154 186.47 € TTC décomposé comme suit :

- Rue des Sapins : 98 415.62 € HT
- Allée des Iris : 30 073.11 € HT

3. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE : CONVENTION SYDED POUR RÉALISATION D'UN AUDIT DU BATIMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire réaliser, par le biais d'une convention avec le SYDED, un audit énergétique de la salle polyvalente, afin de déterminer ensuite les travaux à entreprendre dans le cadre de la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Pour cette étude, le SYDED a retenu le bureau d'études CIE DUPAQUIER SAS pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC, dont 972 € à charge de la commune.

Au titre de l'accompagnement réalisé par le SYDED, la contribution financière de la commune s'élève à 270 €.

Soit une participation financière totale de la commune de : 972 € + 270 € = 1 242 €

Accord du Conseil Municipal.

4. COMPTES DE RÉSULTATS 2020 et BUDGETS 2021 / PÉRISCOLAIRE et MICRO-CRÈCHE

Comptes de résultats 2020 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (excédent ou déficit)
PERISCOLAIRE	125 237.00 €	126 006.00	769.00 €
CENTRE DE LOISIRS	17 248.00 €	16 067.00 €	-1 181.00 €
BIVOUCAC	130.00 €	3 085.00 €	2 955.00 €
S/Total périscolaire :	142 615.00 €	145 158.00 €	2 543.00 €

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (excédent ou déficit)
MICRO-CRÈCHE	116 715.00 €	112 837.00 €	-3 878.00 €
S/Total micro-crèche :	116 715.00 €	112 837.00 €	-3 878.00 €

Budgets prévisionnels 2021 :

	DEPENSES	RECETTES	Subvention communale
PERISCOLAIRE	155 910.00 €	155 910.00 €	32 040.00 €
CENTRE DE LOISIRS	24 710.00 €	24 710.00 €	6 170.00 €
BIVOUCAC	5 130.00 €	5 130.00 €	1 990.00 €
S/Total péricolaire :			40 200.00 €

	DEPENSES	RECETTES	Subvention communale
MICRO-CRECHE	131 850.00 €	131 850.00 €	3 160.00 €
S/Total micro-crèche :			3 160.00 €

5. VOTE DES TAUX IMPÔTS LOCAUX 2021

Afin de financer les investissements prévus pour 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter les taux de 2% comme suit :

	Bases 2021	Taux votés 2021	Recette attendue
Taxe foncière (bâti)	1 498 000 €	26.51 %	397 120 €
Taxe foncière (non bâti)	113 700 €	12.17 %	13 837 €
C.F.E.	214 200 €	15.72 %	33 672 €
TOTAL			444 629 €

6. COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	15 764.00 €	60 570.82 €
RECETTES	33 419.70 €	65 988.00 €
Résultat de l'exercice	17 655.70 €	5 417.18 €
Résultat reporté	- 33 419.70€	4 271.75 €
Total réalisation + reports	- 15 764.00 €	9 688.93 €
Solde global		- 6 075.07 €
Affectation du résultat		9 688.93 €

BUDGET EAU

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	314 519.08 €	152 992.35 €
RECETTES	307 220.01 €	212 936.13 €
Résultat de l'exercice	- 7 299.07 €	59 943.78 €
Résultat reporté	49 479.41 €	19 965.03 €
Total réalisation + reports	42 180.34 €	79 908.81 €
Solde global		122 089.15 €

BUDGET GENERAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 407 440.35 €	1 072 220.18 €
RECETTES	1 419 840.62 €	1 225 698.79 €
Résultat de l'exercice	12 400.27 €	153 478.61 €
Résultat reporté	- 183 310.24 €	0.40 €
Total réalisation + reports	- 170 909.97 €	153 479.01 €
Solde global		- 17 430.96 €
Affectation du résultat		153 479.01 €

Le Conseil Municipal, ayant dûment constaté la concordance des écritures entre les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020, approuve à l'unanimité l'ensemble des documents présentés.

7. BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

BUDGET BOIS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	37 000.00 €	Produits des services	210 000.00 €
Virement section invest.	23 000.00 €		
Reversement excédent budget annexe	150 000.00 €		
TOTAL :	210 000.00 €	TOTAL :	194 271.75 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	15 764.00 €	Virement section fonct.	23 000.00 €
Immobilisations corporelles	16 924.93 €	Dotations, fonds réserves	9 688.93 €
TOTAL :	32 688.93 €	TOTAL :	32 688.93 €

BUDGET EAU

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	118 780.19 €	Excédent antérieur reporté	79 908.81 €
Atténuation de produits	26 050.00 €	Opérations d'ordre	26 947.83 €
Virement section invest.	75 000.00 €		
Opérations d'ordre	38 729.51 €	Produits des services	177 200.00 €
Autres charges de gestion courante	23 000.00 €		
Charges financières	1 596.94 €		
Dotation aux amortissements	900.00 €		
TOTAL :	284 056.64 €	TOTAL :	284 056.64 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	5 663.02 €	Excédent antérieur reporté	42 180.34 €
Opérations d'ordre	26 947.83 €	Virement section expl..	75 000.00 €
Emprunts	20 000.00 €	Opérations d'ordre	38 612.51 €
Immobilisations corporelles	140 000.00 €	Subventions d'investissement	34 800.00 €
		Opérations pour compte de tiers	1 901.00 €
TOTAL :	192 610.85 €	TOTAL :	192 610.85 €

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	376 700.00 €	Atténuation de charges	3 000.00 €
Charges de personnel	282 900.00 €	Produits des services	7 060.00 €
Atténuation de produits	104 092.00 €	Impôts et taxes	661 240.00 €
Dépenses imprévues	2 844.00 €		
Virement section invest.	180 000.00 €	Dotations et participations	340 486.00 €
Opérations d'ordre	53 684.00 €		
Autres charges de gestion courante	171 066.00 €	Autres produits de gestion courante	225 000.00 €
Charges financières	14 000.00 €	Produits exceptionnels	4 000.00 €
Charges exceptionnelles (dont démolition bâtiment 1 bis av. Jean de Lattre)	55 500.00 €		
TOTAL :	1 240 786.00 €	TOTAL	1 240 786.00 €

DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	170 909.97 €	Virement section fonct.	180 000.00 €
Dépenses imprévues	6 000.04 €	Produit des cessions	507 000.00 €
Emprunts	198 000.00 €	Opérations d'ordre	53 684.00 €
Immobilisations incorporelles	33 000.00 €	Dotations, fonds, réserves	366 979.01 €
Subventions d'équipement	311 400.00 €	Subventions d'investissement	80 707.00 €
Immobilisations corporelles dont :	380 450.00 €	Emprunts	125 000.00 €
. Cimetières – terrains	11 500.00 €		
. Bâtiments publics	28 750.00 €		
. Installations de voirie	47 500.00 €		
. Autres réseaux	191 000.00 €		
. Matériel roulant	85 000.00 €		
. Matériel informatique	14 700.00 €		
. Autres immobilisations	2 000.00 €		
Immobilisations en cours (dont enfouissement réseaux allée des Iris – avenue Jean de Lattre)	218 000.00 €	Opération sous mandat	4 390.00 €
TOTAL :	1 317 760.01 €		1 317 760.01 €

8. PERMIS DE CONSTRUIRE

- **CHABOD Jérôme** : construction d'un garage en annexe de sa maison d'habitation sise 1 rue des Caves

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

9. DÉCLARATIONS PRÉALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX

- **SCF FRUITIÈRE DE GILLEY** : construction d'une station de traitement des eaux résiduaires issues de la coopérative agricole (avec poste de relevage et bassins fermés et enterrés)

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

- **JAILLET Raphaël** : pose d'une clôture autour de sa propriété sise 1 allée des Perce-Neige

- **BILLOD Raphaël** : ravalement des façades de sa maison d'habitation sise 22 rue des Fauvettes
- **ROUGECK Laurent** : pose de deux vélux sur la toiture de sa maison d'habitation sise 6 rue des Mésanges

Accord de la Commission Urbanisme.

10. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

■ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Madame Elisabeth VIENNET informe le Conseil Municipal que le budget de la Communauté de Communes de Montbenoît a été voté le 24 mars 2021 et indique que les services préfectoraux n'ont pas inscrit le dossier de subvention D.E.T.R lié à l'aménagement du terrain synthétique pour l'année 2021.

■ RÉVISION DU P.L.U. :

Le Maire indique que la réunion de présentation aux personnes publiques associées s'est tenue le 8 avril 2021 ; elle a permis l'examen conjoint de la révision du P.L.U en présence de représentants de la D.D.T, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du PETR du Pays Horloger, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Communauté de Communes de Montbenoît.

■ COMMISSION TERRAINS :

a. Demande de Monsieur Robert MEUTERLOS :

Suite à la demande de Monsieur Robert MEUTERLOS – 7 rue des Charbonnerets – 25560 GILLEY – qui souhaite se porter acquéreur d'une bande de terrain communal attenante à sa propriété afin d'y construire un garage, la Commission municipale s'est rendue sur place.

Compte tenu du risque d'effondrement du terrain en contrebas de la RD N°132, du manque de visibilité sur le carrefour avec la RD provoqué par la construction d'un garage sur cette bande de terrain et considérant qu'une autre implantation du garage projeté est possible sur la propriété de Monsieur MEUTERLOS, la Commission émet un avis défavorable à la vente d'une bande de terrain communal à cet endroit.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas vendre une bande de terrain communal à Monsieur Robert MEUTERLOS au regard des motifs présentés par la Commission Urbanisme.

b. Demande de Madame et Monsieur Maxime MARGUET :

Suite à la demande de Madame et Monsieur Maxime MARGUET – 4 avenue Jean de Lattre – 255650 GILLEY, qui souhaitent se porter acquéreurs d'une parcelle de terrain communal située devant la maison qu'ils ont achetée récemment au 4 Le Lava, la Commission municipale s'est rendue sur place.

La Commission émet un avis favorable à la vente de cette parcelle. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité (le Maire ne prend pas part au vote) décide de vendre la parcelle cadastrée ZO N°45 de 280 m² à Madame et Monsieur Maxime MARGUET, au prix de 25 € HT – frais de délimitage et d'enregistrement à la charge des acquéreurs.

11. DEMANDES & AFFAIRES DIVERSES

■ REPLACEMENT COPIEUR MAIRIE :

Le Maire présente le devis de la société BUROCOM comprenant le remplacement du copieur équipant le secrétariat de mairie pour un montant de 7 290.76 € HT.

Accord du Conseil Municipal.

■ ACQUISITION D'UN VEHICULE COMMUNAL :

Le Maire présente le devis du groupe AUTO BERNARD FRANCHE-COMTE – RENAULT PONTARLIER – pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux services techniques de type Kangoo Express Renault pour un montant de 13 383.79 € HT soit 16 000 € TTC.

Accord du Conseil Municipal.

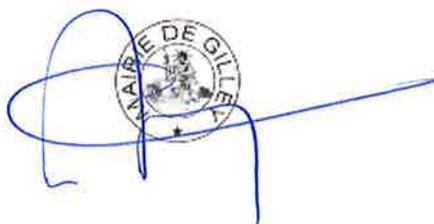
■ PROJET INSTALLATION BOITE A LIVRES :

Madame Hélène JUNOD expose le projet de la bibliothèque d'installer sur la commune une boîte à livres et propose l'emplacement du lavoir rue de l'Abbaye.

Accord du Conseil Municipal.

La séance est close à 12 heures.

Le Maire,
Gilbert MARGUET





ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Sabrina KRIEGER

22 mars 2021

PONTARLIER

DÉCÈS

François MONNIER

25 avril 2021

GILLEY



■ Nettoyage de printemps :

Le Comité des Fêtes de Gilley, en lien avec la municipalité, organise un nettoyage de printemps et ramassage des déchets, prévu le :

Samedi 8 Mai 2021
de 9 heures à 12 heures
RDV devant les ateliers municipaux – 4 ZA Les Caves



Ce nettoyage est ouvert à toute la population : n'hésitez pas à venir participer à cette matinée !

Vous voudrez bien vous munir d'un gilet fluo et de votre masque. Les gants de protection et sacs poubelles vous seront remis sur place.



■ Remplissage des piscines :

Lors du remplissage de votre piscine, il vous est rappelé l'obligation de prévenir Monsieur Bertrand CHABOD (tél. 06.74.28.69.72), afin que cette surconsommation d'eau ne soit pas considérée comme une fuite à rechercher par les services techniques municipaux.

■ Inscriptions scolaires :

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés au cours de 2018 sont ouvertes jusqu'au 15 mai 2021.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez fournir à la mairie les documents suivants (par mail : mairie@gilley.fr ou par courrier ou en allant au secrétariat) :

- Livret de famille (page parents + page enfant)
- Un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer, bail...)
- Un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge. (photocopies du carnet de vaccination)
- La fiche de renseignements dûment complétée (disponible au secrétariat de mairie ou sur le site internet : <http://www.gilley.fr/fr/actualite/234241/inscriptions-scolaires>)

Une réunion d'informations destinée aux parents aura lieu ultérieurement à l'école maternelle.



■ Pré-inscriptions au périscolaire :

Les dossiers de pré-inscriptions du périscolaire, ainsi qu'une lettre explicative, vont être remis à chaque élève dans la semaine du 17 mai 2021.

Pour les nouveaux inscrits, il suffira de passer au périscolaire récupérer le dossier et la lettre.

Dans les deux cas, le dossier de pré-inscription est à rendre au plus tard pour le 4 juin 2021.

Contact : M. Xavier PINTAT – responsable de structure – pegilley@fedes25.admr.org ou tél. 03.81.43.10.91.

■ Ouverture de la pêche :



Samedi 1^{er} mai 2021
Ouverture de la pêche à l'Etang du Cougnet
(pour les personnes habitant à moins de 10 kms)

Le port du masque est requis.

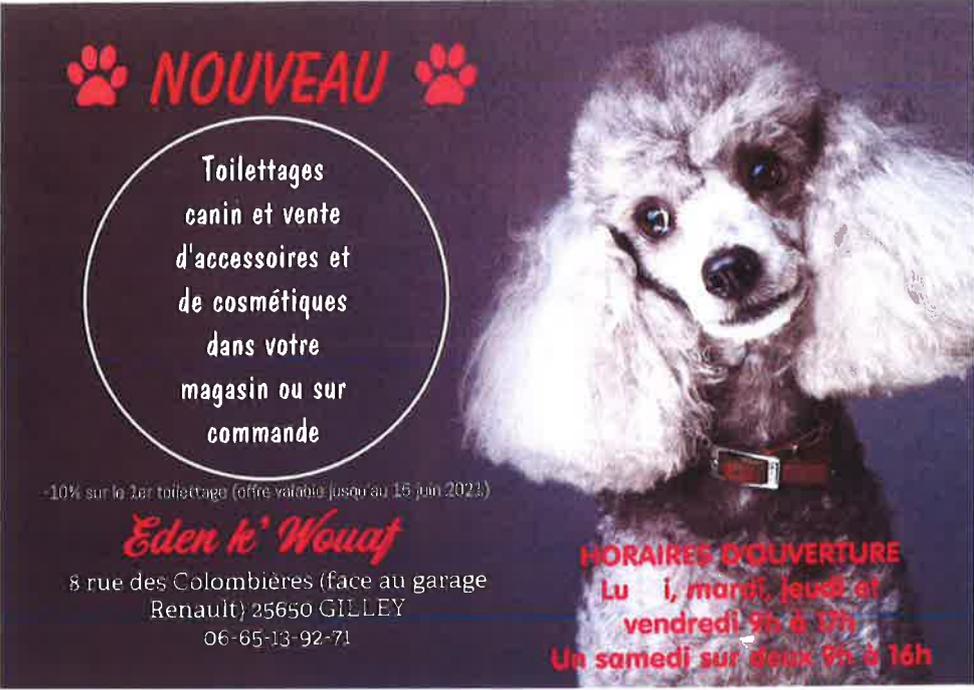
Cartes de pêche en vente au bureau de tabac-presse / magasin PROXIMARCHÉ – 7 rue des Sapins – ouvert du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h30 à 19h et le dimanche de 8h à 12h (règlement en espèces ou par chèque bancaire – pas de carte bancaire).

■ Local pétanque :

Suite à des dégradations récurrentes, il est rappelé que le local de pétanque situé rue de la Gare, à proximité des courts de tennis, est une propriété PRIVÉE appartenant à la société de Pétanque. Merci de bien vouloir respecter ces lieux !

**Propriété
Privée**

■ Ouverture salon de toilettage canin à partir du 3 mai 2021:



NOUVEAU

Toilettages
canin et vente
d'accessoires et
de cosmétiques
dans votre
magasin ou sur
commande

-10% sur la 1er toilettage (offre valable jusqu'au 15 juin 2021)

Eden le Wouaf
8 rue des Colombières (face au garage
Renault) 25650 GILLEY
06-65-13-92-71

HORAIRES D'OUVERTURE
Lu i, mardi, jeudi et
vendredi 9h à 17h
Un samedi sur deux 9h à 16h

Ouvert les :
Lundi, mardi,
Jeudi, vendredi
de 9h à 17h
et un samedi /2
de 9h à 16h

EMPLOI D'ÉTÉ ... LA MAIRIE DE GILLEY RECRUTE :

Dans le cadre d'un emploi d'été au sein des services techniques, la commune est à la recherche d'une personne de plus de 18 ans, titulaire du permis B, disponible du 1^{er} juillet au 30 août 2021.

Si ce poste vous intéresse, merci de déposer votre curriculum vitae et lettre de motivation en mairie avant le 31 mai 2021.

RAPPEL REGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE :

Source : arrêté n°2005 1904 01841 arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs du 19 avril 2005

Il est rappelé que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances doivent prendre toutes leurs précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Merci de votre civisme !

